



**EXPERT IMMOBILIER**

**SPECIALISATIONS**

Estimations immobilières - Réceptions Provisoires  
Etats des Lieux Locatifs / Avant-Travaux / Acquisitifs  
Constats Techniques

[g.duquaine.expert@gmail.com](mailto:g.duquaine.expert@gmail.com)

Tel. : 0498/83.93.08

QD EXPERTISE

49, avenue du Roimont  
1390 GREZ-DOICEAU

TVA : BE.0502.535.323 - IBAN : BE98 0019 3912 6693

## **ORDRE DE MISSION DEMANDE ENCADREMENT / CONSTAT TECHNIQUE**

**Le(s) Client(s) soussigné(s) :** .....

**Tél. :** .....

**Courriel Officiel :** .....

**Numéro National ou TVA si assujetti :** .....

**Charge(nt)** irrévocablement, Quentin Duquaine, représentant QD Expertise dont les bureaux sont établis à Grez-Doiceau, Avenue du Roimont 49, de la mission suivante :

**Type de la mission : EXPERTISE (type):**

- Avis technique sur place sans rapport de l'expert.
- Constat technique avec courrier et avis circonstancié.
- Constat technique et contrôle d'humidité avec courrier.  
Avec détecteur, courrier PDF avec 1er avis circonstancié pour faire valoir ce que de droit (trouble de jouissance, défaut d'exécution,...)
- Encadrement Réception Provisoire d'immeuble
- Etat des lieux Avant-travaux Immeuble / voirie
- Récolement après-travaux Immeuble / voirie
- Autre :.....
- (Cocher)

**Date de visite la plus proche souhaitée :** le ..... / ..... / ..... à .....h.....

**Immeuble situé à :** .....

**Coût de la mission : Forfait / Provision de : ..... TVAC 21%**

Le mode de calcul des honoraires et frais sont considérés comme parfaitement compris et acceptés ainsi que les conditions d'exécution de la mission. Les honoraires et frais sont exigibles avant le démarrage des constats et ne sont pas conditionnés par l'approbation du rapport final de l'expert (indépendance). Après 8 jours, tout solde demeurant dû portera un intérêt au taux de 0,7% par mois entamé, de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, en plus d'une pénalité forfaitaire irréductible de 15% du montant de la dette au principal avec un minimum de 75,00 €. Si le coût de la mission confiée est supporté par plusieurs clients et /ou en cas de non-paiement partiel de la mission, ce, quel que soit la partie défaillante, l'expert se réserve le droit de retenir les pièces confiées et le résultat de ses travaux. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont il reconnaît avoir pris connaissance, le client autorise la QD Expertise à faire usage de ses données personnels ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau notamment sur brochure, sur internet ou de procurer des informations à sa clientèle. Le client reconnaît avoir pris connaissance de la fiche d'information de l'entreprise ainsi qu'avoir reçu toutes les informations relatives à la mission confiée. Le mode de communication est le courriel et les documents au format PDF. Pour tout litige, quelle qu'en soit leur nature, les tribunaux de l'arrondissement de Nivelles seront compétents.

**Clause légale : Droit de rétractation** (Ordre de mission approuvé en dehors de nos bureaux au sens art. 1.8,15° du Code de droit économique)

**Le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison du bien ou de la conclusion du contrat de service.**

Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer sa mission au plus vite. Il reconnaît avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation en cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 70% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

Fait à ....., le .....

Signature(s) pour confirmation :

Le(s) Client(s)



## EXPERT IMMOBILIER

### SPECIALISATIONS

Estimations immobilières - Réceptions Provisoires  
Etats des Lieux Locatifs / Avant-Travaux / Acquisitifs  
Constats Techniques

[g.duquaine.expert@gmail.com](mailto:g.duquaine.expert@gmail.com)

Tel. : 0498/83.93.08

QD EXPERTISE

49, avenue du Roimont  
1390 GREZ-DOICEAU

TVA : BE.0502.535.323 - IBAN : BE98 0019 3912 6693

Valable au 01.03.2023 - Honoraires sous réserve de modifications ultérieures et de confirmation– hors missions judiciaires et préalables.

### Extrait des Conditions générales liées aux modalités d'exécution de la mission de l'expert :

L'expert se réserve le droit de refuser l'accès aux lieux ou partie des lieux si, par exemple, l'accès ou circulation n'est pas sécurisé (toitures), ou présente des risques de sécurité sérieux.

Les constatations de la présente mission se font uniquement visuellement et dans le périmètre d'influence désigné par les parties présentes ou le demandeur ; sous réserve de recherches complémentaires nécessaires pour lesquelles les causes pathologiques et remèdes à apporter ne peuvent être établis ou confirmés sans le démontage de certains éléments ou fouilles dépassant le premier cadre d'investigations visuelles préliminaires. Dans cette hypothèse, l'expert informera le demandeur des investigations au travers de spécialistes spécifiques qu'ils préconisent pour compléter ou écarter les éventuelles causes de dommages pathologiques.

Aucun relevé topographique n'est inclus et toute mesure s'inscrit comme étant un ordre de grandeur dans le cadre de la présente mission. Hors relevé topographique ou niveaux.

Les parties ou clients définissent aux travers de leur contrat établi entre elles le caractère contraignant et/ ou contradictoire de la mission de l'expert qui ne pourra être responsable des accords ou modalités définies entre elles. Toutes observations faites à l'expert liées à sa mission, confirmation des coordonnées de chacun, des adresses d'expédition ainsi que des données de facturation se font lors de la visite sur place. Les interventions liées à toutes difficultés anormales d'utilisation d'équipement, d'accès, les locaux, des compteurs situés dans des zones inaccessibles, tout élément non ou mal désignées, sortent des limites d'une mission normale.

La responsabilité de l'expert ne pourra être engagée en cas de manipulation d'un équipement défectueux non signalé à celui-ci par écrit.

**MODALITES SPECIFIQUES LIEES AUX MESURES DE PRECAUTION SANITAIRE : Des consignes sanitaires sont imposées par les autorités. L'expert se réserve le droit d'interrompre ou suspendre sa mission s'il estime que ces consignes ne sont pas respectées ou en cas de nécessité, ce, sans devoir sans justifier davantage et sans que cela ne puisse lui être reproché.**